

## **AVIS PUBLIC**

## À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance du conseil de la Ville de Saint-Augustinde-Desmaures tenue le 19 mars 2019 à 19 h 30, deux avis de motion ont été donnés, accompagnés de la présentation de leur projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition.

Ces projets contiennent les modifications suivantes :

## PROJET DE RÈGLEMENT n° 2019-577 modifiant le Règlement n° 2016-504 - rémunération des conseillers municpaux :

- La rémunération de base annuelle proposée pour chaque conseiller ou conseillère passe de 16 657,68 \$ à 18 732,16 \$. L'allocation de dépenses du conseiller ou de la conseillère qui s'ajoute au montant précité passe de 8 328,84 \$ à 9 366,08 \$;
- La rémunération de base sera dorénavant indexée selon la variation de l'indice moyen des prix à la consommation pour l'année précédente en prenant comme base l'indice établie pour l'ensemble du Québec par Statistiques Canada;
- La rémunération sera indexée à la hausse pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du règlement et le règlement aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## PROJET DE RÈGLEMENT n° 2019-589 modifiant le Règlement n° 2016-504 – rémunération du maire :

- La rémunération annuelle proposée pour le maire passe de 67 427,36 \$ à 88 233 \$ pour toutes les fonctions exercées au niveau local pour la Ville de Saint-Augustin -de-Desmaures. L'allocation de dépenses du maire qui s'ajoute au montant précité passe de 16 766,88 \$ à 16 767 \$;
- La rémunération sera indexée à la hausse pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du règlement et le règlement aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'adoption de ces projets de règlement est prévue lors de la séance ordinaire du conseil de ville, le 16 avril 2019 à 19 h 30, au 200, route de Fossambault, Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures Ce 22 mars 2019

> Le greffier, Daniel Martineau, notaire www.VSAD.ca